



Commission
européenne

UN BUDGET DE L'UE POUR L'AVENIR

Développement Régional et Cohésion

#EUBudget #FutureofEurope



29 Mai 2018

UN LIEN RENFORCÉ AVEC LE SEMESTRE EUROPÉEN ET LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE DE L'UNION

Les investissements de l'UE ne peuvent être effectués indépendamment du contexte macroéconomique global. La Commission propose de renforcer le lien entre les interventions de la politique de cohésion et le semestre européen pour la coordination des politiques économiques, afin de créer **un environnement favorable aux entreprises et à la croissance en Europe**, de sorte que les investissements nationaux et de l'UE puissent livrer leur plein potentiel.

La complémentarité et la coordination avec le nouveau **programme amélioré d'appui aux réformes** seront pleinement assurées. Ce programme incitera tous les États membres à procéder à des réformes essentielles dans le but de créer les conditions propices à la création d'emplois, à la croissance et aux investissements.

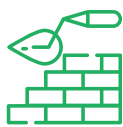


UN RAPPROCHEMENT AVEC LE SEMESTRE EUROPÉEN ET LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE DE L'UNION

Dans le cadre du semestre européen, l'analyse détaillée des défis qui se posent aux États membres sous la forme de **recommandations par pays servira de feuille de route pour la programmation des fonds** et la conception de programmes de la politique de cohésion au début de la période 2021-2027.

Les dernières recommandations par pays serviront également de canevas pour un examen à mi-parcours des programmes ayant pour but de les adapter aux défis neufs ou persistants. Au cours de la période, les États membres devront régulièrement rendre compte à la Commission des progrès qu'ils auront réalisés dans la mise en œuvre des programmes lancés en appui des recommandations par pays.

La conditionnalité macroéconomique est conservée afin de garantir que les investissements de l'UE aient lieu dans un environnement budgétaire sain. Si un État membre ne prend pas des mesures efficaces ou correctives dans le contexte des principaux mécanismes de gouvernance économique de l'UE (procédure de déficit excessif, procédure pour déséquilibre excessif) ou ne met pas en œuvre les mesures préconisées par un programme de soutien à la stabilité, la Commission doit présenter au Conseil une proposition en vue de suspendre tout ou partie des engagements ou des paiements pour un ou plusieurs des programmes de l'État membre concerné. Toutefois la Commission peut, en raison de circonstances économiques exceptionnelles ou après réception d'une demande motivée de l'État membre concerné, recommander au Conseil d'annuler la suspension.



DE NOUVELLES CONDITIONS PRÉALABLES POUR LES INVESTISSEMENTS PRÉPARERONT LE TERRAIN POUR L'OCTROI DES FONDS DE L'UE

Au cours de la période 2014-2020, un certain nombre de conditions préalables («conditions ex ante») portaient sur des obstacles horizontaux et sectoriels entravant les investissements dans l'UE au cours des premières phases de la période de programmation de la politique de cohésion. Elles ont ainsi contribué à approfondir le marché unique et à réaliser les objectifs du plan d'investissement pour l'Europe du président Juncker .

S'appuyant sur ce succès, **le cadre 2021-2027 présente un nombre limité de nouvelles conditions «prérequis» à remplir.** Elles couvrent les principaux domaines prioritaires d'intervention de la politique de cohésion, mais aussi les marchés publics, les aides d'État et le respect des droits fondamentaux. Le respect de ces conditions sera obligatoire pour recevoir une aide de l'UE et fera l'objet d'un suivi régulier tout au long de la période de programmation.

